

Sous les références :

Code unité Nmr P.V. Année Nmr dossier justice
2012

PARQUET DU TGI
DE
LYON E ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL D'AVIS À VICTIME D'UNE COMPARUTION SUR
RECONNAISSANCE PRÉALABLE DE CULPABILITÉ**

Nous soussigné Adjudant-chef
les opérations suivantes :

, Officier de Police Judiciaire rapportons

Agissant en application des dispositions de l'article 495-7 du Code de Procédure Pénale et
conformément aux instructions reçues ce jour de M , Vice Procureur de la République à LYON
3E ARRONDISSEMENT 69003

Notifions à :

Madame
née le à
Demeurant :
Profession : retraité

victime des faits suivants :

Natinf : 7151 VOL
Natinf : 1048 CONTREFAÇON OU FALSIFICATIONS DE CHEQUES
Natinf : 560 USAGE DE CHEQUE CONTREFAITS OU FALSIFIES
Natinf : 7875 ESCROQUERIE

que l'enquête effectuée met en cause

Nous avisons , que M , Vice Procureur de la République, a décidé
de recourir contre l'auteur des faits à la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de
culpabilité, en lui proposant une ou plusieurs peines. Si l'auteur des faits accepte, il comparaitra devant
le président du tribunal de grande instance ou un juge délégué qui pourra homologuer cette proposition,
et il devra alors exécuter cette ou ces peines comme s'il avait été condamné par le tribunal
correctionnel.

Nous informons qu'elle est invitée à comparaître en même temps que cette
personne devant ce magistrat pour faire valoir ses droits en se constituant partie civile et en formant une
demande de dommages et intérêts.

Nous l'invitons à se présenter, avec copie du procès-verbal

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LYON
67 RUE SERVIENT
LYON 69003

en date du

décembre 2012 à 10 heures 00 minute

La victime est informée qu'elle est invitée à se présenter à l'audience munie de toutes pièces
justificatives utiles.

L'intéressée est informée qu'elle peut être assistée d'un avocat choisi par elle ou désigné par le
bâtonnier de l'ordre des avocats si elle en fait la demande, et que cet avocat sera à ses frais, sauf si elle
bénéficie d'une assurance de protection juridique ou si elle remplit les conditions pour obtenir l'aide
juridictionnelle (La moyenne mensuelle des ressources perçues entre le 1er Janvier et le 31 Décembre
de l'année précédente (sans tenir compte des prestations familiales et de certaines prestations sociales)
doit être inférieure à un plafond de ressources.

COUR D'APPEL DE LYON
PARQUET du
PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

67 rue Servient
69003 LYON

A V I S A V I C T I M E

Madame .

reconnaît avoir été informée que l'affaire la concernant, suivie contre:

■ né le à , de -----
nationalité FRANCAISE, VENDEUR, demeurant -----
téléphone domicile : -----

sera évoquée à l'audience de la 8 ème chambre du Tribunal de Grande Instance de **LYON**
qui se tiendra le 2013 à 14H00,

au Palais de Justice de cette ville: **67 rue servient 69003 LYON**

La victime

L'Agent de Police Judiciaire